

Les aveux au roi dans quatre paroisses du Domfrontais au XVIIe s.

Un aperçu de la propriété foncière

Gérard Boudesseul

Les registres du terrier de la Vicomté de Domfront en huit volumes ont été réunis au Archives départementales de l'Orne en 2018 et sont désormais accessibles en ligne¹.

Au fil de 6 806 pages sont présentés les Aveux au Roi des biens fonciers détenus en roture au XVIIe s. pour 27 paroisses sur 40 puis 44 que compte l'élection de Domfront, outre une partie « Le Noble » à Domfront et quelques autres. La richesse inestimable de cette archive a conduit l'Association pour la recherche historique et la conservation du patrimoine Domfrontais (ARCD) sous l'impulsion de Jean-Philippe Cormier à procéder à un dépouillement collectif². Les quatre paroisses étudiées comptent 1 434 propriétaires qui se partagent 9 511 pièces de terre sur 5 542 acres chez les acquéreurs, c'est-à-dire à peu près autant de feux soit une population totale de 5 736-7 170 individus dans l'hypothèse de 4 ou 5 individus par feu (Gouhier, Vallez, Vallez, 1967). Cette population pour les années 1660-1700 représente selon les auteurs 60 % de l'ensemble incluant les non propriétaires outre les propriétaires de terres dites nobles sans oublier le clergé. Le total devrait donc approcher 9 500-12 000 individus ce qui déborde sensiblement des estimations démographiques usuellement retenues par les historiens : 1 585 feux soit 6 340-7 925 individus.

Les paroisses étudiées sont celles de Saint-Mars, de Saint-Fraimbault, de Passais et de Torchamp³. La population de Saint-Mars est évaluée à 516 feux en 1713, soit 2 064 à 2 580 individus selon que sont comptés 4 ou 5 individus par feu. Elle se situe dans la fourchette haute de l'élection de Domfront, seulement dépassée par la population de Lonlay-L'Abbaye (732 feux) et de Champsecret (702 feux) parmi 44 paroisses recensées. La paroisse de Domfront, siège de la Vicomté, ne compte à cette date que 357 feux, après celle de Saint-Front voisine (476 feux). En l'absence de données antérieures, l'estimation par les auteurs de la population d'ensemble de l'élection de Domfront (37 772 hab. en 1693 et 49 280 hab. en 1713) incite à rétroprojeter celle de Saint-Mars, de l'ordre de 1 582 hab.-1 978 hab. en 1693 selon le nombre d'individus par feu. Un calcul analogue permet d'estimer la population de Saint-Fraimbault à 1 196 hab.-1 495 hab. en 1693, celle de Passais à 1 285 hab.-1 606 hab. et celle de Torchamp à 797 hab.-996 hab. (Tableau 1 en annexe).

La formulation des aveux est relativement standardisée (Encadré 1 en annexe). Leur lecture est de plus favorisée par un très bon état de conservation et aussi par le fait qu'ils ont visiblement été recopiés, la chronologie n'étant pas toujours respectée. Au moins deux mains à l'écriture bien distincte ont été à l'œuvre, l'une pour les années 1660, l'autre pour les années 1680-1730 et peut-être au-delà pour certaines paroisses. Le recueil n'est sans doute pas exhaustif à l'échelle de la paroisse car le bourg proprement dit ne semble pas inclus et un volume du « Noble » n'apparaît pas comme à Domfront. Le patrimoine du clergé n'est pas concerné non plus sauf cas particuliers qui seront mentionnés. Pour Saint-Mars par exemple, les déclarations courent de 1659 à 1693 à l'exception de deux ajouts en fin de volume datés de 1730 et 1731 permettant de situer au plus tôt l'origine du travail de collecte et au

¹ AD61 Cote 582 J1 à 5, 240 J31 à 33 :

<https://gaia.orne.fr/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/622425/614507:622405:622439:622425/864/1536>. Consulté le 26 /11/2024.

² Pour une présentation de la forme et des grandes lignes de l'ensemble voir Chartus 2023 et Cormier 2023.

³ Je remercie Bertrand Demeslay de m'avoir autorisé à exploiter les données de Passais, Saint-Fraimbault, Torchamp saisies par ses soins.

plus tard celui du ou des copistes. Les historiens de la genèse de ces documents d'aveux situent les premiers à la fin du XIV^e et surtout au XV^e s., étant exigés des seigneurs par la Chambre des comptes en même temps que l'arpentage. Les aveux collectés lors de « plaid royaux » ou de témoignages plus anciens servent souvent de base à la rédaction des livres terriers distincts « outils privés de gestion » des seigneurs (Angers, 1998, p. 23). La durée de collecte des déclarations peut s'étaler sur plusieurs années, parfois une vingtaine, donnant lieu aussi à des compilations sur une durée plus longue (*idem*, p. 27).

Le volume peut être analysé sous l'angle de la démographie, du regroupement des individus cités en trois générations, de leur position sociale, des superficies et de la nature des tenures.

Sur le plan démographique, trois types d'informations nominales sont particulièrement précieuses afin d'évaluer la population impliquée.

La première information provient des « lignes » qui désignent la possible origine de la tenure par un patronyme. La deuxième est fournie par le nom de l'individu « confessant » et « avouant » tenir telle maison et telle pièce de terre de tel autre individu. Cet ancien mais récent propriétaire constitue la troisième précieuse information. En schématisant, nous serions en présence de trois listes qui pourraient être considérées comme trois générations de propriétaires successifs à trois dates ou époques différentes. L'hypothèse est tentante mais demande à être relativisée car en dépit d'une forme apparemment simple, le contenu du document demeure complexe.

Les « lignes » portent généralement un nom (parfois deux ou en représentation d'un autre ou pas du tout qui désigne peut-être la personne réputée « premier fieffant », ainsi « *la ligne de Michel Petit premier fieffant* (Paroisse de Saint-Mars, folio 313 V°), ou peut-être aussi considérée comme telle par défaut selon l'état des archives ou la mémoire de l'époque. L'aveu d'une terre situe par exemple cette première attribution avant le 16 novembre 1581.

3 juillet 1665 Ligne Maitre Mathieu Coupel

(...) avouent tenir Maitre Charles Dupont avocat au siège de Domfront et Andre Dupont Sieur de la Lande les heritages cy apres declares savoir est douze arpens suivant fieffe qui en avait ete faite par le Sieur de Beauclair le seizieme jour de novembre 1581, clos et separe d'avec le reste de laditte Lande, fort une portion appartenant a present audit André Dupont plantee en bois étant audevant du lieu de la Metairie nommé La Lande (...) en la ligne de maitre Mathieu Coupel premier fieffant (...) (Paroisse de Saint-Mars, folio 493 R° - 494 RV°)

On notera au passage que l'aveu mentionne quatre propriétaires successifs et non seulement trois puisque Robert Dupont est déclaré héritier, vraisemblablement de Robert Dupont Sieur de la Bouhardière. Formulation analogue dans l'aveu de la ligne Michel Petit :

« Du Roy notre Sire et souverain Seigneur avoue et confesse tenir à foy et hommage sous la Chatellenie et Vicomté de Domfront Anthoinne de Ponthaud Ecuyer Sieur de la Motte Degrainne fils et seul héritier de Robert de Ponthaud Ecuyer Sieur de la Motte Degrainne Conseiller du Roy Lieutenant général civil et criminel en la Vicomté de Domfront une mesure ou ainesse nommée les Grandes Noës en la ligne de Michel Petit premier fieffant (virgule) comme acquereur de defunt André Rungette delaquelle dependent les héritages qui ensuivent... » (Paroisse de Saint-Mars, folio 313 R°V°)

Si la date antérieure de « premier fieffant » reste inconnue, elle pourrait dépendre de l'avancée du défrichage environ deux siècles plus tôt ou peut-être aussi, selon Cormier, d'une date de remise en ordre des terres et de mise à jour des comptes par exemple lors de la fin de la deuxième occupation anglaise de 1417-1450 (Cormier, 2023). Il est vrai que des traces de litiges sont demeurées, attestant

de nombreux changement de mains Anglaises et Françaises (mais surtout de terres de la noblesse comme la Motte d'Egrenne qui a connu huit propriétaires ou fermiers lors de retour temporaires au domaine du Roi entre 1417 et 1436 (Mauger, 2010, p.169).

Un autre aveu fait remonter au 20 juin 1466 un « *droit de moulin moulte et moultage à Macé Achard et Guillaume Poisson en faisant le defrichement et infeodations de la forrets de Passais qui s'étendait en la paroisse de Saint Mars* », droit octroyé par le Duc d'Alençon. Encore ne s'agit-il ici que d'un défrichement tardif, la paroisse de la Conception Passais n'ayant été créée qu'en 1475. La concurrence des défrichements et de la reconnaissance des premiers fiefs et suggérée dans le même aveu : « (...) avec droits de moulte verte et seche et de bannalité sur les hommes fieffant et fondataires des dites terres defrichées sous la Banlieue desdits moulins qui sont les seuls moulins qui ont été infeodés en l'étendue de tout le defrichement de ladite forrets de Passais » (Folio 192 V°).

Certains intitulés de lignes sont répétés, comme à Saint-Mars où sont comptées 361 lignes mais 272 si l'on élimine les doublons. Ceux-ci proviennent souvent de déclaration à deux dates différentes, pour beaucoup vers 1660 et vers 1689, parfois de termes de paiement différents, la Toussaint ou l'Ascension. Mais chaque pièce de terre portant un nom, souvent accompagné du lieu-dit le plus proche ainsi que du nom des voisins, une terre peut être citée deux fois pour actualisation.

Encadré 2. Pourquoi certaines lignes sont-elles répétées ?

De la reconnaissance d'un propriétaire premier à une catégorie d'usage

- un changement de périmètre, une subdivision ou la clôture d'une terre demeurée ouverte jusqu'alors : « *Les Communes dudit lieu de la Pelminnière a present closes et labourees* » (Folio 390 V°). Trois bénéficiaires sont mentionnés à trois dates différentes sur une ligne du même nom : Ligne Guillaume Viard 2 juin 1660 Folio 390 V°, 2 août 1683 Folio 389 R°, 8 jan 1687 Folio 377 V°)
- la conséquence du décès du déclarant. Ainsi, selon un aveu du 6 septembre 1669 de la ligne de Guillaume Viard, Siméon Runette déclare avoir hérité indirectement « à cause de sa femme » d'une portion du *Champ Blanc* suite au décès de son beau-père François Chambellant. Mais le même Siméon décédant en 1680, l'aveu du 15 juillet 1683 sur ladite ligne enregistre le retour de la même portion de terre dans les mains de sa femme, Françoise Chambellant devenue veuve. Le copiste tardif a du reste pris soin d'accorder les deux aveux à la suite l'un de l'autre, rompt avec la chronologie des déclarations. (Folio 375 V° et 376 R°). L'autre moitié du *Champ Blanc* donne lieu à la même régularisation le 8 janvier 1687, mais sans trace de sa première acquisition (Folio 378 R°). Pour la même raison, Siméonne Pottier est déclarée héritière de son mari défunt René Levesque lors de l'aveu du 17 février 1687 après que celui-ci ait avoué hériter de son père Jean Levesque le 18 octobre 1667 soit 20 ans plus tôt (ligne Thomas Deroüet Folio 403 V° et 404 R°). Autre cas semblable au bénéfice de Gillette Courteille déclarée le 15 juillet 1686 veuve de Nicolas Faverie qui avait avoué hériter de son père le 15 juillet 1667 (ligne Raoullet Pouchard Folio 446 V° et 447 V°).
- un héritage suivi d'une transaction : Ligne Collin Chevallier, « *en* » décembre 1669, « *Ledit [François] Brault possede a droit successif dudit Guillaume Brault son père une pièce de terre nommée le Prey Morin* » (Folio 423 V°) accolé cette fois-ci à la suite de la date la plus récente. Ligne Collin Chevallier, 26 avril 1687, « *Jean Brault fils (de) Michel Sieur du Prey Morel acquereur des heritages de François Brault Sergent fils de defunt Guillaume (...) une piece de terre nommée Le Prey Morin* » (Folio 423 R°)
- une ligne recopiée en étant complétée par une redevance en nature « *aux avenages* » ou « *aux avoines* » libellées en « *boisseaux et gélines* » (ligne Guillaume Chevallier Folio 376-377 R°V°,

Folio 382 V°-383 R°). Il n'est pas précisé si ce règlement en nature se substitue à la redevance en monnaie. De nombreuses lignes sont associées à une seule pièce de terre et citées une seule fois au titre d'un tel règlement en nature.

- une ligne recopiée avec un changement de terme de paiement Ascension/Toussaint (Ligne Guillaume Rungette Folio 470 V°-471 R° et 291 V°-292 V°).
- une ligne recopiée intégralement par erreur (ligne Guillaume Coullombel Folio 250 V° et 251 R°, ligne Guillaume Beauchef Folio 287 V° 288 R° et 369 RV°, ligne Guillaume Chevallier Folio 375 R°V° et 390 R°V°, ligne Thomas Regnault Folio 435 V° et Folio 495 R°V°, ligne Macé Achard Folio 52 R°-54 R° et 181 R°-182 V°), ligne Collin Chevallier Folio 422 V°-423 R° et 423 V°-424 R°.
- la ligne associée à une pièce de terre ou plusieurs change de nom (ligne Guillaume Rungette Folio 470 V°-471 R° le 4 septembre 1888, terme de la Toussaint et ligne Michel Rungette Sergenterie du Bois Folio 292 R° en 1888 terme de l'Ascension). Les deux pièces de terre, *Le champ de la Loge* et *Les taillis du Bignon* sont bien identiques, ils ont la même superficie, ne sont donc pas séparés en portions et comportent les mêmes voisins. Une légère différence tient au règlement d'un litige financier mais cela n'explique pas le changement d'intitulé de la ligne. Il est vrai qu'une troisième ligne réunit les deux noms, en fait la première chronologiquement puisqu'elle est citée le 17 avril 1666 (Ligne et mesure Guillaume et Michel dits Rungette, Folio 83 R° à Folio 89 R°). Ce changement trahit-elle une approximation du scribe lors de la réception de l'aveu ou... du copiste un demi-siècle plus tard ? Ce second acte comporte en effet d'autres défauts : la date précise n'est pas précisée mais seulement l'année, le lieu-dit qui est souvent associé aux familles comportant de nombreux homonymes est omis (...*veuve de defunt Julien Rungette Lortiere demeurant au lieu de la Rungettierre* devient ...*veuve de defunt Julien Rungette vivant sieur de . et demeurant au lieu de la Rungettierre*). Enfin, une partie du texte est tronquée, le lieudit du *Bignon* et la paroisse de *Saint-Mars* sont omis : ... *cy dessus desnommée declare tenir au lieu de . ou environs paroisse une piece de terre...* Une autre ligne de 1660 est répétée et complétée de quatre terres en 1669 avec un léger changement d'intitulé (ligne Jean Laurens de 1660 citée après celle de Jean Laurens Liborière 1669, Folio 158 R° -- 160 R°)
- des intitulés distincts mais proches : ligne Jean et Guillaume dits Rungette au Coudray (Folio 97 V°- 99 V°, 2 juin 1660) et ligne Jean et Guillaume dits Rungette Blanche Lande (Folio 95 V°- 97°, 4 novembre 1686). Pour mémoire, le cadastre de 1825 bien plus récent révèle que le lieu-dit de *Blanche Lande* est immédiatement voisin au Nord de *La Rungettierre* siège historique de la famille Rungette, et que *Le Coudray* voisine au Sud. Le lieu-dit du *Bignon* est au Nord de *Blanche Lande* (AD61 3P2-421/3).



En conclusion sur ce point, l'intitulé des lignes est censé désigner l'un des premiers tenanciers d'un bien foncier mais semble être devenu selon les cas une catégorie de classement de ses utilisateurs, donc sujet à variations. L'archive était peut-être aussi un document moins stable que d'autres, comme le Chartrier de Domfront qui est évoqué au passage afin d'y consigner le résultat d'un litige abordé dans les aveux.

Sur le plan démographique et toujours dans le cas de Saint-Mars, il reste tentant d'assimiler chaque ligne à un feu soit 1 444 hab. ou 1 805 hab. fieffants avec quatre ou cinq individus par feu. L'estimation est proche des 1 582 hab. – 1 978 hab. de 1693 mais on manque de repères pour juger de la validité de cette estimation. En particulier, lorsqu'un 1^{er} fieffant est cité deux fois mais dans un lieu-dit distinct, il peut exploiter les deux terres ou les avoir données en fermage.

Les « cédants/testataires/vendeurs » fournissent la deuxième information nominale importante. Ils apparaissent dans les aveux comme léguant selon la coutume ou par testament ou vendant ou échangeant un bien, bâti ou terre. On peut supposer qu'ils étaient propriétaires/fieffant dans les décennies précédant l'aveu. Le plus souvent ils sont eux-mêmes concentrés dans les lignes portant le même patronyme mais ont aussi hérité/acheté dans certaines autres. Au nombre de 504 sans doublons, ils sont près de deux fois plus nombreux que les attributaires d'une ligne⁴.

Les « accédants/héritiers/acheteurs⁵ » aux dates des aveux apportent la troisième information nominale. Ils sont une fois sur deux les héritiers directs de leur père, parfois « à cause de sa femme », de leur beau-père ou d'autres parents (28,5 % des cas), parfois « par acquêts », plus rarement par échange (19,9 % des cas pour les deux modes d'acquisition). On notera que les femmes sont minoritaires dans les droits de succession (rubriques « à cause de sa femme » et « beau-père », représentant 14,1 % de l'ensemble des « fils-filles et acquéreur-e-s », mais cette proportion s'accentue puisqu'elle était de 9,7 % parmi l'ensemble des « pères-mères et vendeuses-vendeuses »).

Tableau 2. Répartition des sources d'acquisition des terres à Saint-Mars

Héritage	son père	51,6			
	autres	28,5	dont	sa mère	2,8
				veuf	0,2
				veuve	10,3
				"à cause de sa femme"	11,8
				son beau-père	0,9
				son beau-frère	0,2
				son frère	0,6
				son oncle	1,5
				tuteur enfants	0,2
Transaction	acquêts	16,9			
	autres	3,0	dont	échange	2,8
				décret	0,2
Ensemble fils et acquéreurs		100			
dont femmes		14,1			

⁴ L'archive omet le nom de 18 pères. Un test introduisant ces pères avec le même patronyme que le fils mentionné ne modifie pas significativement les données relatives analysées ci-après.

⁵ Ces appellations ne figurent pas dans l'archive mise à part celle d'héritier. Par la suite et pour faciliter la lecture les cédants/testataires/vendeurs seront désignés comme les pères et les accédants/héritiers/acheteurs comme les fils, bien que la transmission par héritage ne représente pas l'ensemble. Cet élargissement des appellations père/fils a déjà été utilisée pour désigner dans un autre sens un marché père et un marché fils dans une étude sur le marché foncier en Normandie et au Québec sous l'Ancien Régime (Béaur 1992, 1997).

Les fils sont eux-aussi concentrés sur les lignes et à la suite des pères portant le même patronyme mais aussi dans bien d'autres cas de mutation. Ils sont 562 sans doublons, soit 10 % de plus que les précédents.

Dans l'hypothèse où chaque héritier/acheteur serait assimilable à un feu, la population des seuls propriétaires/fieffants serait comprise entre 2 180 hab. et 2 725 hab. soit beaucoup plus que les estimations de 1693 et de 1713⁶. Certes les famines de 1662 et de 1693-94 ont pu perturber les données et les estimations, mais l'écart avec les projections démographiques demeure important. L'idée d'une densité élevée au regard de la surface disponible se trouve en revanche très renforcée.

Mais il faut aussi ajouter la population roturière non propriétaire/non fieffante, pour l'essentiel les journaliers, les domestiques et autres fermiers, bordiers ou plus rarement métayers. Une évaluation ancienne sur la base des rôles de taille établit la proportion des non propriétaires à 40,2 % dans l'Orne, mais 27,2 % à Monnain dans le Perche en 1790 et 29 % autour de Vire (Lefevre 1928). A titre de comparaison 60,9 % des roturiers sont déclarés propriétaires dans l'échantillon de l'élection de Domfront dressé par Jean-Claude Martin à la veille de la Révolution (N=1 904 roturiers dont 1 160 propriétaires, Martin 1999). La proportion de 40 % de non propriétaires est donc plausible sans être attestée.

Position sociale de trois générations de propriétaires

Les trois listes de propriétaires ne sont pas tout à fait disjointes. En particulier, l'acheteur d'un jour est parfois vendeur d'un autre jour. De plus, au fil d'une trentaine d'années, les héritiers de 1660 sont parfois les défunt testataires de 1690. Mais ces chevauchements demeurent très minoritaires. Il paraît donc fondé de considérer ces trois listes comme celles de trois générations qui se seront succédées à un intervalle il est vrai parfois de plusieurs décennies ou plusieurs siècles.

Les déclarations accompagnent le nom et le prénom de mentions de diverses mentions quant à la filiation, au lieu-dit de résidence mais aussi, une fois sur cinq, du titre, de l'occupation, de la profession ou simplement d'une marque de respect.

La qualité d'Ecuyer est assimilable à la noblesse, parfois désignée comme Noblesse d'épée par opposition à d'autres titres ou offices. L'appellation de Conseiller du Roy est plus incertaine bien qu'elle signale un probable rattachement au même ordre (Mauger 2010, p. 103). Ensemble, ils représentent moins de 5 % des pères et des fils. Les offices, charges et activités juridiques et administratives s'étendent en revanche jusqu'à dépasser les précédents : 3,6 % des pères et 5,1 % des fils. Portés par la vénalité des offices et les espoirs d'annoblissement des plus aisés, ils ont souvent été qualifiés de Noblesse de robe. Catégorie ayant fait l'objet de multiples usages dès les années 1600 (Jouanna 1980), elle inclut de manière très extensive les titres et professions du droit, à la charnière avec les notables locaux (collecteur des tailles, avocat, huissier, greffier, assesseur, tabellion, notaire...). Elle recoupe en partie la « Nouvelle noblesse » incluant les « annoblis, les exempts de tailles, les condamnés pour fausse noblesse et ceux qui renoncent à la qualité » qui représenteraient 32 % de la noblesse à côté de « l'ancienne noblesse » dans l'élection de Domfront en 1667 (Lambert, 2010)⁷. Les frontières entre ces catégories sont toutefois poreuses ainsi que le montrent les cumuls de titres dans la répartition détaillée. Par exemple, on trouve *un Siméon de Ponthaud Ecuyer Sieur de Villainne Conseiller et*

⁶ Les 17 veuves (sur 48) dont le mari a été mentionné antérieurement ont été déduites dans l'estimation des feux.

⁷ Pour une étude des chevauchements entre ces catégories et de ses usages depuis Louis XIV, voir Haddad 2020 et Jouanna 1996.

Procureur de sa Majesté au baillage et Vicomté dudit Domfront. Les Ponthaud/de Ponthaud sont connus comme une famille de « notables des offices » depuis le XVIe (Mauger 2010, p. 114). On trouve aussi un *Brice Pottier Sieur du Fougeray Conseiller du Roy Receveur des tailles en l'élection de Clamecy*. Situé dans la Nièvre, le cumul s'accompagne d'une mobilité géographique sans renoncer aux attaches familiales.

Les activités artisanales et commerçantes regroupent les quelques professions citées (pottier, charpentier, cordonnier, meunier, boucher, boulanger, marchand...) Le « Clergé » inclut les curés, les vicaires et les prêtres.

La marque de respect « Sieur » lorsqu'elle n'est pas accompagnée de l'un des titres précédents mais suivie du patronyme ou d'un toponyme sera désignée par « Sieur sans autre précision ». Elle indique peut-être implicitement la reconnaissance d'une relative aisance ou d'une ancienneté de tenure. Leur spécificité reste à confirmer dans les chiffres.

Tableau 3. Population et superficie selon les catégories socio-économiques (% pères et fils dans l'ensemble des paroisses de Passais, Saint-Fraimbault, Saint-Mars, Torchamp)

Titres, offices et activités	Pères		Fils	
	% population	% superficie	% population	% superficie
Clergé	1,6	1,3	5,1	4,9
Ecuyers et titres cumulés (gouverneurs, chevaliers, seigneurs, barons, capitaines, lieutenants, gardes du corps du roi)	4,2	16,1	3,8	16,0
Conseillers du roi et titres cumulés (procureurs du roi, collecteurs receveurs des tailles, trésoriers, assesseurs)	0,3	0,2	0,9	4,9
Offices et activités juridiques, docteurs en médecine, avec sieurie	1,8	5,3	1,4	4,6
Offices et activités juridiques, sans sieurie	0,3	0,3	1,8	2,4
Marchands, activités artisanales, chirurgiens	1,0	0,7	1,6	1,4
Sieurs sans autre précision	7,8	13,7	7,5	13,9
Roturiers sans autre précision	83,0	62,3	77,9	51,9
Ensemble	100	100	100	100

Les terres étant considérées comme roturières, il n'est pas surprenant que les roturiers en soient les premiers propriétaires. Les détenteurs de ces terres sont en principe soumis à la taille. Il est plus inattendu que les roturiers sans autre précision ne représentent que 83 % des pères et 77,9 % des fils. On objectera que la proportion est trompeuse car dans l'ensemble les fils sont un peu plus nombreux que les pères, soit 1 117 fils pour 1 023 pères (il est vrai que certaines déclarations ne mentionnent pas explicitement de qui provient le bien, donnée qui reste lacunaire quand il ne s'agit pas d'un héritage, cas le plus fréquent). Cette proportion autour de 80 % de roturiers sans autre précision est aussi trompeuse pour une autre raison : il faut ajouter une grande partie des déclarants dont le statut

est incertain du fait qu'ils sont seulement gratifiés d'une appellation de "sieur". Leur proportion est stable, de 7,8 % à 7,5 %, et leur nombre aussi, de 96 à 108 individus. Les autres catégories représentent donc 1/10e de l'ensemble. Parmi celles-ci le clergé progresse de manière remarquable puisqu'il triple pour atteindre 5,1 % des "fils" (notre appellation catégorielle de "pères" n'est évidemment pas à prendre au pied de la lettre...). Il dépasse la noblesse et les autres catégories comprenant les titulaires d'offices, les marchands et artisans, dont la plupart peuvent aussi être considérés comme roturiers.

Les superficies détenues semblent plus discriminantes. Les terres déclarées par les roturiers sans autre précision représentent nettement moins que leur population, elles passent des 2/3 à la moitié de la superficie totale (plus précisément de 62,3 % chez les pères à 51,9 % chez les fils). Les roturiers sans autre précision semblent dès lors pris dans un effet de ciseaux : de plus en plus nombreux, ils se partagent une superficie de terres plus restreinte, réduisant la superficie moyenne de chacune de leurs tenures. Il reste à préciser qui bénéficie de cette déperdition.

La noblesse constituée des écuyers, chevaliers, capitaines, lieutenants mais aussi gouverneurs est en légère érosion (4,2 % des pères - 3,8 % des fils). Le fait saillant est qu'ils occupent 16 % des superficies soit le quadruple de leur population.

Les catégories les plus minoritaires tirent le plus de bénéfice de la dépossession des roturiers sans autre précision. En premier lieu, les titulaires d'offices et les activités juridiques sont peu nombreux, passant d'une trentaine à une cinquantaine, soit 2 à 3 %, mais acquièrent de 5,6 % à 7,1 % des superficies. En second lieu, une catégorie des conseillers du roi faisant valoir un office, un titre d'ordre juridique ou administratif est encore plus minoritaire, moins de 1 %, mais accroît le plus rapidement son emprise foncière passant de 0,2 % de la superficie à 4,9 %, soit de 12 acres à 274 acres. Ces deux catégories réunies empruntent sans doute en partie à une noblesse de robe mais aussi à une classe émergente de notables qui accroissent leur emprise et sont très au fait de l'actualité et des procédures de transmission du patrimoine.

Il est à noter que les roturiers bénéficiant de l'appellation de "sieur" échappent au dessaisissement des terres (13,7 % à 13,9 % soit de 713 à 768 acres). Enfin, le clergé fait plus que tripler ses propriétés, à 4,9 % de l'ensemble. Cette relative dépossession de la roture diffère toutefois d'une paroisse à l'autre.

Tableau 4. Population selon les catégories socio-économiques (% des pères et fils dans chacune des paroisses de Passais, Saint-Fraimbault, Saint-Mars, Torchamp)

Titres, offices et activités	Saint-Mars		Saint-Fraimbault		Passais		Torchamp	
	Pères	Fils	Pères	Fils	Pères	Fils	Pères	Fils
Clergé	1,4	4,8	1,6	5,4	2,0	4,4	1,6	9,9
Ecuyers, conseillers du Roi et titres cumulés	4,6	4,1	4,8	4,3	3,4	4,2	9,7	14,1
Offices et activités juridiques, docteurs en médecine	3,6	5,2	1,3	1,5	0,8	2,4	1,6	1,4
Marchands, activités artisanales, chirurgiens	1,8	2,3	0,0	0,8	0,6	1,7	1,6	0,0
Sieurs sans autre précision	5,4	4,3	11,5	10,5	5,7	8,3	21,0	12,7
Roturiers sans autre précision	83,3	79,4	80,9	77,6	87,5	79,0	64,5	62,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans les trois principales paroisses, la population des fils est plus nombreuse que celle des pères : on passe ainsi de 504 pères à 562 fils à Saint-Mars, de 314 pères à 392 fils à Saint-Fraimbault et de 353 pères à 409 fils à Passais, soit une progression 11 %, 25 % et 16 % respectivement. A Torchamp, la population semble constante, mais l'effectif est trop restreint (53) pour en tirer des conclusions, d'autant que l'archive est peut-être incomplète : une partie des terres semble omise outre une possible confusion entre terres en roture et terres nobles. De ce fait la part de la noblesse est vraisemblablement surestimée (plus d'un tiers). Pour cette raison, les données de Torchamp ne seront pas intégrées dans les statistiques d'ensemble.

En premier lieu, les écuyers, chevaliers, capitaines, lieutenants mais aussi gouverneurs, conseillers du roi demeurent autour de 4-5 %, soit une dizaine ou une vingtaine selon les paroisses.

En second lieu, le clergé est certes très minoritaire (il détient comme les précédents d'autres terres exemptes de taille), mais il double ou triple largement, jusqu'à dépasser la noblesse dans les trois principales paroisses, il représente par exemple 5,4 % de la population des « fils » à Saint-Fraimbault⁸.

Les titulaires d'offices et d'activités juridiques sont aussi en progression, mais de manière très inégale selon les paroisses, particulièrement à Saint-Mars (5,2 %).

Enfin, la bourgeoisie marchande et artisanale progresse sans dépasser 3 % de la population des fils.

Tableau 5. Superficie selon les catégories socio-économiques (% pères et fils dans chacune des paroisses de Saint-Mars, Saint-Fraimbault, Passais, Torchamp)

Titres, offices et activités	Saint-Mars		Saint-Fraimbault		Passais		Torchamp	
	Pères	Fils	Pères	Fils	Pères	Fils	Pères	Fils
Clergé	1,0	4,5	0,7	5,6	1,4	5,4	3,0	3,2
Ecuyers, conseillers du Roi et titres cumulés	17,0	19,8	14,0	20,9	8,7	13,1	35,2	39,8
Offices et activités juridiques, docteurs en médecine	12,8	14,7	2,0	1,8	1,0	3,4	2,8	2,8
Marchands, activités artisanales, chirurgiens	1,3	1,4	0,0	0,8	0,7	2,5	0,2	0,1
Sieurs sans autre précision	9,1	7,7	19,7	20,2	6,3	12,0	27,4	22,0
Roturiers sans autre précision	58,7	51,9	63,6	50,7	81,2	63,5	31,5	32,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Si les pères roturiers (avec ou sans sieurie hors marchands) se partagent les terres de Passais dans les mêmes proportions que leur nombre, c'est moins le cas à Saint-Fraimbault (83,4 % des superficies pour 92,4 % des effectifs) et encore moins à Saint-Mars (67,8 % de la superficie pour 88,7 % des effectifs)⁹.

⁸ Même réserve quant à la notion de fils.

⁹ Il n'a pas été tenu compte du bâti dont la superficie n'est pas précisée, le plus souvent incluse dans celle des terres attenantes, ni des courtails, cours et jardins. Les courtails et jardins seront toutefois réintégrés par la suite pour tenir compte de la nature des tenures.

Quant aux fils, nombre de terres leur échappent puisqu'ils n'en détiennent plus que 75,6 % à Passais pour 87,3 % des effectifs, 70,9 % à Saint-Fraimbault pour 88 % des effectifs et 59,6 % à Saint-Mars pour 83,6 % des effectifs.

La noblesse dont nous avons vu qu'elle était dans une proportion constante accroît en revanche l'étendue de ses terres, particulièrement à Saint-Fraimbault où son emprise passe de 14 % de la superficie totale de la paroisse à 20,9 %, mais aussi à Passais où elle passe de 8,7 % à 13,1 %.

Les titulaires d'offices et d'activités juridiques n'accroissent leur emprise qu'à Saint-Mars où ils étendent leur patrimoine de 12,8 % de la superficie à 14,4 %.

Enfin, le clergé voit son patrimoine s'étendre dans des proportions proches ou supérieures à ses effectifs, atteignant 4 à 5 % de la superficie.

Tableau 6. Composition des tenures pour chaque catégorie socio-économique chez les pères (% tenures)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	28,4	11,8	3,9	8,8	7,8	39,2	0,0	100	8,8
Ecuyers et titres cumulés	33,7	9,7	4,5	3,3	9,7	37,0	3,3	100	7,5
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	42,9	0,0	0,0	0,0	57,1	0,0	100	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	28,3	10,2	5,0	2,5	7,1	45,3	1,6	100	9,6
Offices et activités juridiques sans sieurie	15,5	4,2	5,6	19,7	14,1	36,6	4,2	100	8,5
Marchands et activités artisanales	14,0	7,0	7,0	1,8	10,5	59,6	0,0	100	8,8
Sieurs sans autre précision	34,0	10,4	4,2	4,5	11,1	35,4	0,4	100	10,9
Roturiers sans autre précision	24,9	7,3	4,8	6,8	15,6	40,2	0,3	100	16,9
Ensemble	26,4	7,9	4,8	6,3	14,2	39,8	0,6	100	15,1

La structure d'ensemble des tenures selon leur nature est stable d'une génération à l'autre. Un gros tiers est en labour ou en pré, celles qui nécessitent le plus de travail (respectivement 26,8 % et 9,6 % chez les fils, en progression). Les terres de plus petite superficie comme les vergers, les closets et les jardins en occupent un cinquième (22,8 % chez les fils soit 2,5 points de moins que chez les pères). Cette structure varie sensiblement d'une catégorie socio-économique à une autre. On ne sera pas surpris de constater que la noblesse des écuyers détient plus de terres de labour que les autres dans la mesure où ces terres sont les plus riches (36,5 % chez les fils, en progression).

Tableau 7. Composition des tenures pour chaque catégorie socio-économique chez les fils (% tenures)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	32,8	12,0	5,8	5,1	10,6	33,5	0,2	100	16,9
Ecuyers et titres cumulés	36,5	11,4	4,2	4,9	7,3	35,0	2,1	100	8,1
Conseillers du Roi et titres cumulés	20,6	7,0	5,2	5,6	14,0	47,6	4,5	100	7,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	25,0	10,1	4,5	3,1	11,5	44,8	1,0	100	9,0
Offices et activités juridiques sans sieurie	26,3	11,2	6,3	5,4	10,3	39,7	0,9	100	17,4
Marchands et activités artisanales	14,0	10,6	4,5	6,7	14,0	50,3	0,0	100	8,4
Sieurs sans autre précision	32,2	13,4	5,9	4,2	9,0	35,2	0,1	100	11,8
Roturiers sans autre précision	25,0	8,7	4,7	4,6	15,1	41,5	0,4	100	17,2
Ensemble	26,8	9,6	4,9	4,6	13,3	40,4	0,6	100	15,1

Mais il est vrai que les roturiers bénéficiant d'une sieurie (ainsi dénommé "sieur" par le scribe des aveux) en ont aussi une part élevée (32,2 % chez les fils, en régression de deux points) au regard de la moyenne d'ensemble de 26,8 %. L'écart est manifeste eu égard aux roturiers ne bénéficiant d'aucune autre appellation puisque les terres de labour représentent 25 % de leur patrimoine chez les pères comme chez les fils.

Ils présentent une autre spécificité : les terres subdivisées en portion témoignent d'un morcellement des transmissions par héritage. Elles touchent plus particulièrement les roturiers sans autre précision, 17,2 % d'entre eux pour 15,1 % en moyenne, alors que 11,8 % des roturiers avec sieurie en détiennent. Ceux-ci réussissent donc mieux à conserver leur patrimoine. Par ailleurs, le clergé et les titulaires d'offices sans sieurie en possèdent eux aussi pour 16,9 % - 17,4 % d'entre eux.

Enfin, les écuyers et les conseillers du roi détiennent beaucoup plus que tout autre des étendues particulières telles que les bois, landes, brières, taillis et autres douves, marres ou étangs.

Nous avons vu que la superficie détenue est inégale selon les catégories. Par exemple, les terres des écuyers sont beaucoup plus vastes que celles des roturiers. Ceux-ci détiennent 2/3 des terres chez les fils (64,9 %) alors que le tableau 2 indiquait une superficie réduite à la moitié du territoire. Symétriquement, les écuyers détiennent 1/10e des terres mais 16 % de la superficie.

Tableau 8. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les pères
(% catégories socio-économiques dans les paroisses de Saint-Mars, Saint-Fraimbault, Passais)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	1,3	1,8	1,0	1,7	0,7	1,2	0,0	1,2	0,7
Ecuyers et titres cumulés	9,8	9,3	7,3	4,0	5,2	7,1	39,6	7,7	3,8
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	4,1	5,0	4,0	1,5	1,9	4,4	9,4	3,9	2,5
Offices et activités juridiques sans sieurie	0,5	0,5	1,0	2,7	0,8	0,8	5,7	0,8	0,5
Marchands et activités artisanales	0,4	0,6	1,0	0,2	0,5	1,0	0,0	0,7	0,4
Sieurs sans autre précision	12,0	12,2	8,3	6,7	7,2	8,3	5,7	9,3	6,7
Roturier sans autre précision	72,0	70,2	77,4	83,2	83,6	77,1	39,6	76,3	85,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

L'émissionnement des terres se confirme au regard de l'ampleur des roturiers propriétaires de 3/4 des jardins (73,8%) mais aussi de 3/4 des terres subdivisées en portions (74,1%). D'un autre côté, les écuyers et les conseillers du roi concentrent plus de la moitié des terres particulières de bois, landes, brières, taillis, étangs (28,6 % et 23,2 %). Enfin, il se confirme que l'attribution d'une sieurie a une incidence : les roturiers avec sieurie détiennent 9,9 % de l'ensemble des terres mais 11,9 % des terres de labour et 13,8 % de prés, moins de jardins (7,2 %) et moins de terres subdivisées en portion (7,7%).

L'emprise de la noblesse chez les pères est la plus forte des trois paroisses à Saint-Mars, en particulier, elle détient 13,6 % des terres de labour, 36,8 % des terres en pré et 29,3 % des vergers pour 8,8 %, 5,9 %, 10 % respectivement à Saint-Fraimbault, et 5,9 %, 5,5 %, 4,6 % à Passais. Mais chez les fils, cette position tend à s'éroder, en particulier dans les terres de labour (12,7 %) et les prés (13,9 %). Les offices et activités juridiques avec sieurie occupent aussi une position plus forte à Saint-Mars que dans les deux autres paroisses : 21,1 % des terres en pré et 22,4 % des vergers alors qu'elles sont très peu représentées à Saint-Fraimbault et à Passais.

En contrepartie, les roturiers sans autre précision détiennent 69,3 % des terres chez les pères, moins qu'à Saint-Fraimbault (75,1 %) et beaucoup moins qu'à Passais (86,7 %). Mais partout ce poids s'amenuise au point qu'il est tentant d'y voir une dépossession : chez les fils, les roturiers ne détiennent plus que 64,9 % des terres soit 10 points de moins à Saint-Mars, 63 % à Saint-Fraimbault, 69,5 % à Passais.

Tableau 9. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les fils (% catégories socio-économiques dans les paroisses de Saint-Mars, Saint-Fraimbault, Passais)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	6,3	6,4	6,1	5,7	4,1	4,3	1,8	5,2	5,8
Ecuyers et titres cumulés	12,1	10,6	7,7	9,4	4,9	7,7	28,6	8,9	4,8
Conseillers du Roi et titres cumulés	2,5	2,4	3,5	3,9	3,4	3,9	23,2	3,3	1,5
Offices et activités juridiques avec sieurie	3,1	3,4	3,1	2,2	2,8	3,7	5,4	3,3	2,0
Offices et activités juridiques sans sieurie	2,5	3,0	3,3	3,0	2,0	2,5	3,6	2,6	3,0
Marchands et activités artisanales	1,1	2,3	1,9	3,0	2,2	2,6	0,0	2,0	1,1
Sieurs sans autre précision	11,9	13,8	12,0	8,9	6,7	8,6	1,8	9,9	7,7
Roturiers sans autre précision	60,6	58,2	62,4	64,0	73,8	66,8	35,7	64,9	74,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans l'ensemble, les roturiers sans autre précision voient leur patrimoine affaibli par les acquisitions de la noblesse dans les terres réputées roturières et pour une part réduite mais en progressions du bas-clergé. S'ils représentent les % des propriétaires chez les fils (plus de 80 % chez les pères), ils ne détiennent que 2/3 des terres et la moitié des superficies. Tous les roturiers ne sont pas logés à la même enseigne puisque ceux qui bénéficient de l'appellation de sieur maintiennent leur position avec une superficie (14 %) égale au double de leur part dans la population des propriétaires, pour 10 % des terres. Enfin, les offices et activités juridiques émergent pour une petite part (3 % des propriétaires) qui s'accroît jusqu'à obtenir 6 % des terres et 7 % des superficies.

En conclusion, les aveux donnent une image assez précise des nombreux mouvements qui affectent la propriété foncière. Un siècle avant la Révolution, on peut se demander si la tendance à l'émettement des pièces de terre d'un côté et une emprise croissante des nouvelles classes sociales ira en s'accentuant, loin de consacrer l'immobilisme d'une tenure de 3 ha ainsi qu'il semble en résulter de la vente des Biens nationaux. Une comparaison avec l'ensemble de l'élection de Domfront permettra aussi de dépasser le cas particulier.

Références

- Angers Denise, « Terriers et livres-terriers en Normandie (XIII^e-XV^e siècle) », *Enquêtes rurales*, Maison de la Recherche en Sciences humaines, Université de Caen, 5, 1998, pp. 19-36.
- Béaur Gérard, « Le fonctionnement du "marché-père" : la circulation des propriétés dans le bocage normand au XVIII^e siècle », *Transmettre, hériter, succéder, La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec XVIIIe – XXe s.*, PUL, 1992, pp.77-90.
- Béaur Gérard, « Le marché foncier en Basse-Normandie à la fin de l'Ancien Régime. Domfront, Livarot et Sées autour de 1780 », *Enquêtes Rurales*, 2, 1997, pp. 71-86
- Chartus Mickaël, « Les registres du terrier de la Vicomté de Domfront », *Le Domfrontais Médiéval*, 27, 2022-2023, pp. 25-43.
- Cormier Jean-Philippe, « Livres-terriers de la Vicomté de Domfront : quelques observations », *Le Domfrontais Médiéval*, 27, 2022-2023, pp. 44-48.
- Gouhier Pierre, Vallez Anne, Vallez Jean-Marie, 1967, *Atlas historique de Normandie I, cartes des communautés d'habitants. Généralités de Rouen, Caen et Alençon 1636-1789*, CRHQ, 1967, Caen.
- Haddad Elie, « Noblesse d'épée, noblesse de robe : espaces sociaux et frontières idéologiques », L'Atelier du Centre de recherches historiques [En ligne], 21 Bis, 2020, consulté le 27 novembre 2024.
- Lambert Etienne, *Nobles du bocage, nobles de la plaine : au centre de la Normandie (1700-1790)*, Thèse, 2010, Université de Caen.
- Jouanna Arlette, « Noblesse », in Bely Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Puf, 1996, pp. 887-893.
- Lambert Etienne, « Le marché foncier et la noblesse dans la région de Vassy (Normandie, 1760-1789) », *Histoire & Mesure*, 2002, p. 163-199
- Jarry Thomas, Terriers et plans parcellaires de Basse-Normandie (XI^e – XVIII^e s.), *Enquêtes rurales, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines*, 17, 1998.
- Lefevre Georges, Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières à la fin de l'Ancien Régime, *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1928 3-14 pp. 103-130.
- Martin Jean-Claude, *La vente des Biens nationaux dans le Domfrontais. Structures et mutations de la propriété foncière, 1789-1822*, Thèse, 1989, Université de Caen.
- Martin Jean-Claude, « Biens nationaux et marchés fonciers dans le Domfrontais (Orne) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°315, 1999, pp. 21-28.
- Mauger Franck, « Une Vicomté Normande à l'aube des temps modernes - Domfront (1450-1525) », *Le Pays Bas-Normand*, 2-3-4/278-279-280, 2010.
- Vuillod François, *La Normandie occidentale (la Manche) de la fin du Moyen Age au milieu du XIX siècle : étude démographique et économique*, thèse Université de Caen Normandie, 2018.

Annexes

Encadré 1. Extrait d'un aveu le 2 juin 1660 à Saint-Mars d'Egrenne (AD61, 582 J5, F°10 R°)

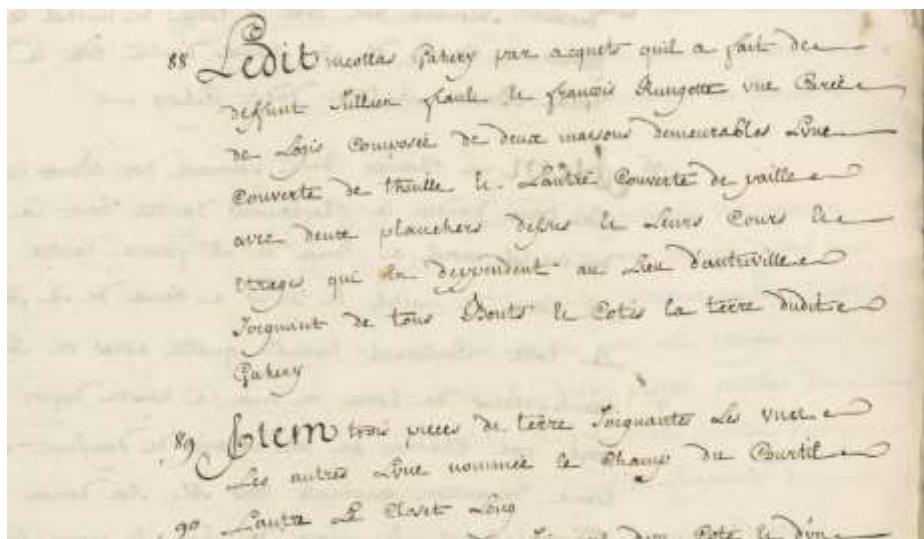
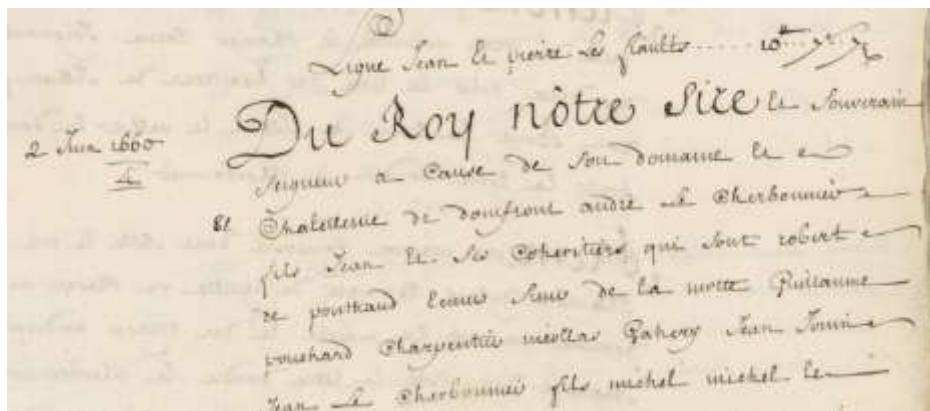


Tableau 1. Feux et population dans huit paroisses du Domfrontais

Paroisses	Feux 1713		Population 1713		Population 1693 (estimée)			
		4 indiv. / feu		5 indiv. / feu		4 indiv. / feu		5 indiv. / feu
Saint-Mars	516	2064	2580	1582	1978			
Passais	419	1676	2095	1285	1606			
Saint-Fraimbault	390	1560	1950	1196	1495			
Torchamp	260	1040	1300	797	996			
Lonlay-L'Abbaye	732	2928	3660	2244	2805			
Champsecret	702	2808	3510	2152	2690			
Saint-Front	476	1904	2380	1459	1824			
Domfront	357	1428	1785	1095	1368			
Election de Domfront	10867		49280		37772			

Tableau 10. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les pères
(% catégories socio-économiques dans la paroisse de Saint-Mars)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	0,7	6,3	3,4	2,5	0,6	1,3	0,0	1,2	0,8
Ecuyers et titres cumulés	13,6	36,8	29,3	7,0	6,0	10,8	54,1	11,1	4,8
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	8,1	21,1	22,4	4,0	4,5	10,7	13,5	8,5	5,2
Offices et activités juridiques sans sieurie	1,1	1,1	1,7	7,0	1,7	0,7	8,1	1,4	0,4
Marchands et activités artisanales	0,8	1,1	1,7	0,0	0,6	1,6	0,0	1,0	0,8
Sieurs sans autre précision	10,2	17,9	10,3	5,0	5,4	7,3	0,0	7,4	4,1
Roturiers sans autre précision	65,4	15,8	31,0	74,4	81,0	67,8	24,3	69,3	83,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 11. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les fils (% catégories socio-économiques dans la paroisse de Saint-Mars)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	5,7	4,4	4,0	10,1	3,2	3,1	2,4	4,1	3,6
Ecuyers et titres cumulés	12,7	13,9	25,3	30,4	4,6	9,0	34,1	10,0	4,7
Conseillers du Roi et titres cumulés	2,2	4,4	12,0	3,8	3,2	4,7	31,7	3,5	1,3
Offices et activités juridiques avec sieurie	6,0	8,3	9,3	8,9	5,8	7,8	7,3	6,7	4,2
Offices et activités juridiques sans sieurie	3,4	3,2	8,0	8,9	3,5	4,4	4,9	4,3	5,1
Marchands et activités artisanales	1,1	2,0	4,0	8,9	2,8	2,5	0,0	2,1	1,3
Sieurs sans autre précision	6,7	13,5	12,0	13,9	4,6	6,0	0,0	6,5	3,6
Roturiers sans autre précision	62,3	50,4	25,3	15,2	72,3	62,5	19,5	62,9	76,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 12. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les pères
(% catégories socio-économiques dans la paroisse de Saint-Fraimbault)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	0,6	0,0	0,0	0,7	0,5	1,8		1,0	0,7
Ecuyers et titres cumulés	8,8	5,9	10,0	2,9	5,7	5,2		5,9	3,3
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,5		0,3	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	2,9	1,3	0,0	0,0	0,0	0,4		1,2	1,3
Offices et activités juridiques sans sieurie	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,4		0,2	0,2
Marchands et activités artisanales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Sieurs sans autre précision	19,6	23,7	17,5	8,8	15,8	16,6		16,3	11,1
Roturiers sans autre précision	67,9	67,1	72,5	87,5	77,5	75,2		75,1	83,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 13. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les fils (% catégories socio-économiques dans la paroisse de Saint-Fraimbault)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	6,3	4,9	0,0	6,5	5,5	6,7		6,4	7,8
Ecuyers et titres cumulés	11,5	10,5	10,0	3,6	5,0	8,3		8,0	4,1
Conseillers du Roi et titres cumulés	5,3	3,1	0,0	5,8	9,1	7,3		5,6	2,8
Offices et activités juridiques avec sieurie	1,7	0,0	0,0	0,7	0,9	1,0		1,1	0,9
Offices et activités juridiques sans sieurie	0,4	0,0	2,5	2,2	0,5	0,1		0,5	0,9
Marchands et activités artisanales	0,9	0,6	0,0	0,7	1,4	1,5		1,1	0,9
Sieurs sans autre précision	19,5	19,8	17,5	8,7	9,5	13,1		14,2	10,0
Roturiers sans autre précision	54,3	61,1	70,0	71,7	68,2	62,1		63,0	72,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 14. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les pères
(% catégories socio-économiques dans la paroisse de Passais)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	2,9	0,0	3,1	1,8	1,3	1,0	0,0	1,5	0,6
Ecuyers et titres cumulés	5,9	5,5	4,6	1,2	5,4	5,3	6,3	4,9	3,0
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,2	0,0
Offices et activités juridiques sans sieurie	0,2	0,0	3,1	0,0	0,3	1,3	0,0	0,7	0,9
Marchands et activités artisanales	0,2	0,0	3,1	0,6	1,0	1,6	0,0	0,9	0,3
Sieurs sans autre précision	7,1	5,5	4,6	7,2	2,7	4,1	18,8	5,1	4,6
Roturiers sans autre précision	83,3	89,0	81,5	89,2	88,9	86,6	75,0	86,7	90,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 15. Répartition des catégories socio-économiques pour chaque type de tenure chez les filss
(% catégories socio-économiques dans la paroisse de Passais)

Titres, offices et activités	Labour	Pré	Verger	Closet	Jardin	Terre s.a.p.	Bois, lande, taillis, brière, douve, vallée	Ensemble	dont portions
Clergé	7,4	11,0	4,7	3,0	4,7	3,2	0,0	5,4	6,4
Ecuyers et titres cumulés	13,0	8,8	7,8	4,8	6,4	7,1	13,3	8,3	5,8
Conseillers du Roi et titres cumulés	0,0	0,0	1,6	3,0	0,7	1,1	0,0	0,7	0,0
Offices et activités juridiques avec sieurie	0,6	0,5	0,0	0,6	1,3	0,8	0,0	0,7	0,0
Offices et activités juridiques sans sieurie	3,4	6,0	3,1	1,2	0,3	1,2	0,0	2,2	2,4
Marchands et activités artisanales	1,4	3,3	3,1	2,4	2,7	4,7	0,0	2,9	1,2
Sieurs sans autre précision	11,6	14,3	15,6	6,6	8,4	9,6	6,7	10,4	11,2
Roturiers sans autre précision	62,5	56,0	64,1	78,4	75,4	72,3	80,0	69,5	72,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 16. Liste détaillée des activités socio-économiques

Titres, offices et activités
Clergé
Gouverneur chevalier seigneur comte lieutenant général au baillage de Dft/ Sieur chevalier seigneur baron/Ecuyer conseiller du roi gouverneur/Président en l'élection de Domfront/Sieur écuyer vicomte/ /Sieur conseiller du roi vicomte
Seigneur baron capitaine général des armées/Sieur écuyer lieutenant/Garde du corps du roi conseiller du roi/ Chevalier seigneur conseiller du roi maréchal de camp
Sieur écuyer procureur/Ecuyer procureur conseiller du roi
Sieur écuyer conseiller du roi receveur des tailles/Sieur écuyer receveur des tailles
Sieur écuyer avocat
Sieur écuyer
Ecuyer seigneur des terres nobles et du plein fief de haubert/Ecuyer seigneur patron/Ecuyer seigneur/Chevalier
Ecuyer
Sieur capitaine conseiller du roi, lieutenant, Garde du corps du roi
Seigneur/Seigneur avocat général
Sieur sergent/Sergent
Sieur procureur du roi/Conseiller du roi/Procureur du roi
Sieur conseiller du roi collecteur receveur des tailles/Sieur collecteur receveur des tailles
Conseiller du roi président et trésorier au bureau des finances d'Alençon
Sieur conseiller du roi assesseur
Sieur conseiller du roi/Conseiller du roi avocat
Sieur avocat
Sieur greffier/Sieur tabellion
Sieur huissier/Huissier royal
Sieur notaire royal
Sieur contrôleur
Avocat
Avocat greffier
Avocat receveur syndic de la paroisse
Collecteur des tailles
Greffier, Tabellion
Huissier, Huissier royal
Notaire/Notaire royal
Sieur docteur en médecine
Chirurgien/Apothicaire
Marchand et activités artisanales
Sieur sans autre précision
Roturier sans autre précision